



EUROPEAN UNION

OSCE Conseil Permanent (spécial) No. 1513 Vienne, 26 mars 2025

Déclaration de l'UE en réponse à l'adresse du Vice-Ministre des Affaires étrangères de l'Arménie, S.E. M. Robert Abisoghomyan

1. L'Union européenne souhaite chaleureusement la bienvenue au Vice-Ministre des Affaires étrangères de l'Arménie, S.E. M. Robert Abisoghomyan, au Conseil permanent et le remercie pour son intervention.
2. Nous apprécions l'engagement constant de la République d'Arménie envers les valeurs européennes exprimé de façon ferme pendant ces dernières années.
3. L'Union européenne se félicite des annonces faites respectivement par l'Arménie et l'Azerbaïdjan sur la finalisation de leurs négociations sur le projet d'Accord de paix et l'Etablissement de relations interétatiques.
4. Nous félicitons les deux parties pour les efforts soutenus qu'elles ont déployés ces dernières années dans cette direction, tant sur le plan bilatéral qu'avec la participation de la communauté internationale.
5. Nous sommes convaincus que l'accord ainsi que sa mise en œuvre constitueront un pas décisif pour que la région du Sud-Caucase devienne un espace de paix durable et de sécurité, d'intégration et de coopération, avec des frontières ouvertes, au bénéfice de toutes les populations de la région.
6. Il est essentiel de maintenir cet élan pour que ce processus soit mené à bien sans heurts. L'UE appelle à ce que la signature et la ratification du traité de paix puissent intervenir dans les meilleurs délais.
7. L'UE soutient pleinement le processus de normalisation entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan et se tient prête à apporter un soutien et une expertise supplémentaires si les parties le demandent.

L'Albanie, Andorre, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, l'Islande, le Monténégro, la Macédoine du Nord, la République de Moldavie, Saint-Marin, la Serbie, et l'Ukraine se rallient à cette déclaration.